

**Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale**

**H 2016 / 1**

**Élaboration des Produits Intérieurs Bruts régionaux  
en base 2010 :  
principes et méthodologie**

**Benoit Hurpeau**

**Document de travail**



**Institut National de la Statistique et des Études Économiques**



**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

Série des documents de travail  
de la Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale

**H 2016 / 1**

**Élaboration des Produits Intérieurs Bruts régionaux  
en base 2010 :  
principes et méthodologie**

Benoit HURPEAU

Mai 2016



## Résumé

L'Insee publie annuellement des Produits Intérieurs Bruts Régionaux. Ces agrégats constituent une source d'information importante sur la dynamique économique des territoires infra-nationaux. Les Produits Intérieurs Bruts Régionaux sont également fréquemment utilisés aux niveaux européen et national pour la mise en œuvre de politiques publiques. Ils jouent donc un rôle important dans l'offre de statistiques localisées de l'Insee mais leur méthodologie n'est pas toujours bien connue.

Même s'il s'en inspire, le calcul des Produits Intérieurs Bruts Régionaux ne peut pas suivre le même cheminement que celui utilisé par la comptabilité nationale pour évaluer le PIB national. La répartition spatiale des activités, revenus ou flux de biens et services ne peut pas toujours être précisément établie. Des méthodes indirectes permettent de traiter la question de la localisation des activités sur le territoire et donc des différentes composantes du PIB et notamment de la valeur ajoutée. Elles sont au nombre de trois : une méthode ascendante qui part de l'information micro et l'agrège jusqu'à retomber sur l'agrégat souhaité, une méthode descendante qui utilise une clef de répartition pour éclater l'agrégat et une méthode mixte qui utilise les deux concepts. Cette dernière est la plus utilisée dans les calculs. Ces méthodes suivent le cadre fixé par le règlement européen, le SEC 2010.

Dans ce document, un point est fait pour les branches dites particulières qui ne peuvent pas suivre le même cheminement de calcul que pour les branches ordinaires. Pour chacune d'entre elles, des indicateurs spécifiques de régionalisation sont choisis et sauf pour l'agriculture, une méthode de scendante est utilisée. La comptabilité régionale suit le rythme de rebasement des comptes nationaux. Les séries de Produits Intérieurs Bruts Régionaux sont actuellement disponibles de 1990 à 2013 en base 2010.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Présentation du cadre comptable régional</b>	<b>3</b>
1.1	L'adaptation conceptuelle du cadre comptable national . . . . .	3
1.1.1	Le territoire économique régional . . . . .	3
1.1.2	Les unités régionales . . . . .	3
1.2	L'adaptation des méthodes . . . . .	4
1.2.1	Le calcul du PIB en comptabilité nationale . . . . .	4
1.2.2	L'adaptation opérée pour le calcul des PIB régionaux . . . . .	5
1.2.3	Trois méthodes de régionalisation . . . . .	5
<b>2</b>	<b>Le traitement des branches ordinaires</b>	<b>6</b>
2.1	La solution retenue par la comptabilité régionale . . . . .	6
2.1.1	La modélisation sous-jacente . . . . .	6
2.1.2	Les avantages et les limites . . . . .	6
2.2	La chaîne de traitement . . . . .	7
2.2.1	L'intégration des corrections à Esane . . . . .	7
2.2.2	Les appariements . . . . .	7
2.2.3	La détermination du caractère multi-régional et/ou multi-établissements de l'entreprise . . . . .	8
2.2.4	Traitements selon le type d'entreprise . . . . .	8
2.2.5	Passage du prix producteur au prix de base . . . . .	8
<b>3</b>	<b>Les comptes régionaux des Départements d'Outre-Mer</b>	<b>10</b>
3.1	Les comptes rapides des DOM . . . . .	10
3.2	Les comptes définitifs des DOM . . . . .	10
3.3	Utilisation des comptes des DOM dans la chaîne de production . . . . .	10
<b>4</b>	<b>Le traitement des branches particulières</b>	<b>11</b>
4.1	Branche Agricole (AZ) . . . . .	11
4.1.1	Production animale et végétale (AZ1) . . . . .	11
4.1.2	Sylviculture (AZ2) . . . . .	12
4.1.3	Pêche et Aquaculture (AZ3) . . . . .	12
4.2	Branche des loyers imputés (LI) . . . . .	13
4.3	Branche des activités financières et d'assurance (KZ) . . . . .	13
4.4	Branches non-marchandes . . . . .	13
4.5	Branche des ménages employeurs . . . . .	14
<b>5</b>	<b>Élaboration des valeurs ajoutées régionales</b>	<b>15</b>
5.1	Calcul du hors-territoire . . . . .	15
5.2	Calcul des valeurs ajoutées régionales . . . . .	15
<b>6</b>	<b>Élaboration des PIB régionaux</b>	<b>17</b>
6.1	En valeur . . . . .	17
6.2	En volume . . . . .	17
<b>7</b>	<b>Mise à disposition et diffusion des résultats</b>	<b>19</b>
7.1	Eurostat . . . . .	19
7.2	Insee.fr . . . . .	19
.1	Définitions . . . . .	20
.1.1	L'unité légale . . . . .	20
.1.2	L'établissement . . . . .	20
.1.3	L'entreprise . . . . .	20

.1.4	Le groupe . . . . .	20
.1.5	Entreprise profilée / Entreprise issue d'un profilage . . . . .	20
.1.6	Profilage d'un groupe de sociétés . . . . .	20
.1.7	Le référent emploi . . . . .	21
.2	Sources . . . . .	21
.2.1	Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises / ESANE . . . . .	21
.2.2	Fichier Approché des Résultats Esane / FARE . . . . .	21
.2.3	Connaissance locale de l'appareil productif / Clap . . . . .	21

# Chapitre 1

## Présentation du cadre comptable régional

### 1.1 L'adaptation conceptuelle du cadre comptable national

#### 1.1.1 Le territoire économique régional

##### Le territoire économique national

En comptabilité nationale<sup>1</sup>, par « territoire économique » d'un pays, il faut entendre :

- a) la zone (territoire géographique) sous administration et contrôle économique effectifs d'une administration publique unique ;
- b) les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
- c) l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
- d) les enclaves territoriales, c'est-à-dire les territoires géographiques situés dans le reste du monde et utilisés, en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États, par des administrations publiques du pays (ambassades consulats, bases militaires, bases scientifiques, etc.) ;
- e) les gisements (pétrole, gaz naturel, etc.) situés dans les eaux internationales en dehors de la plate-forme continentale du pays et exploités par des unités résidant sur le territoire tel qu'il est défini aux points a) à d).

Les Départements d'Outre-Mer (DOM) font partie du territoire économique national défini dans le cadre du SEC2010. Le territoire de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin est une région ultrapériphérique, à ce titre, il intègre le périmètre du département de la Guadeloupe au sens des régions européennes (NUTS), il est comptabilisé dans le PIB national publié et dans le PIB notifié.

##### Les territoires économiques régionaux

Par référence à la définition ci-dessus, le territoire économique national se décompose en 19 territoires économiques régionaux :

- les 13 territoires économiques des régions métropolitaines ;
- les 5 territoires économiques des Départements d'Outre-Mer ;
- et un 19<sup>ème</sup> territoire régional regroupant les enclaves territoriales françaises à l'étranger, les gisements rattachés au territoire national, l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale faisant partie du territoire économique national. Ce territoire économique régional supplémentaire est dénommé « Hors territoire ».

#### 1.1.2 Les unités régionales

##### Les unités dans le cadre central de la comptabilité nationale

Le cadre central de la comptabilité nationale retient deux unités élémentaires :

##### L'unité institutionnelle

---

1. Système Européen des Comptes 2010 : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-02-13-269>

**Définition** : une unité institutionnelle est une entité économique caractérisée par une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Une unité résidente est considérée comme unité institutionnelle sur le territoire économique où elle possède son centre d'intérêt économique prépondérant si elle jouit de l'autonomie de décision et dispose d'une comptabilité complète, ou si elle est à même d'en établir une.

### L'unité de production homogène

**Définition** : l'unité de production homogène exerce une activité unique définie par ses entrées de produits, son processus de production et ses sorties de produits. Les produits qui constituent les entrées et les sorties sont eux-mêmes caractérisés à la fois par leur nature, leur stade d'élaboration et la technique de production utilisée ; ils peuvent être classés selon une nomenclature des produits (classification statistique des produits associée aux activités – CPA). La CPA est une nomenclature de produits dont la structure est fondée sur le critère d'origine industrielle, concept défini dans la NACE Rév. 2.

### Les unités élémentaires pour la comptabilité régionale

Dans le cadre du SEC 2010, les analyses régionales sont clairement énoncées comme partie intégrante du nouveau système de comptes. Ainsi, la nécessité de disposer d'unités reflétant les types d'activités au niveau local est établie. Il y est défini le concept d'unité d'activité économique au niveau local (UAE locale).

**Définition** : l'unité d'activité économique au niveau local (UAE locale) est la partie d'une unité d'activité économique relevant du niveau local. Dans le SCN 2008 et la CITI Rév. 4, l'UAE locale est appelée « établissement ». L'UAE regroupe l'ensemble des parties d'une unité institutionnelle en sa qualité de producteur qui concourent à l'exercice d'une activité du niveau « classe » (quatre chiffres) de la NACE Rév. 2 ; l'UAE correspond à une ou plusieurs subdivisions opérationnelles de l'unité institutionnelle. L'unité institutionnelle doit disposer d'un système d'information permettant de fournir ou de calculer pour chaque UAE locale au moins la valeur de la production, la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, l'excédent d'exploitation, la formation brute de capital fixe ainsi que le volume de l'emploi.

Pour la comptabilité régionale, le concept d'UAE locale correspond au concept d'établissement au sein d'une entreprise. De ce fait la branche d'activité, regroupement d'UAEL, est codifiée à partir de l'APET des établissements

**Définition** : une branche d'activité regroupe les unités d'activité économique au niveau local exerçant une activité économique identique ou similaire. Au niveau le plus détaillé de la classification, une branche d'activité comprend l'ensemble des UAE locales relevant d'une même classe (quatre chiffres) de la NACE Rév. 2 et qui exercent donc la même activité, telle que définie dans cette nomenclature.

## 1.2 L'adaptation des méthodes

### 1.2.1 Le calcul du PIB en comptabilité nationale

Trois approches permettent d'établir le PIB au niveau national.

#### Approche « Production »

Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes au prix de base (égale à la production totale au prix de base diminuée des consommations intermédiaires au prix d'acquisition), augmentée des impôts sur les produits (TVA comprise) et diminuée des subventions sur les produits, soit :

$$\begin{array}{l} \text{PIB} = \text{Valeur ajoutée brute au prix de base} \\ \quad + \text{Impôts sur les produits} \\ \quad - \text{Subventions sur les produits} \end{array}$$

#### Approche « Demande »

Le PIB est la somme des emplois finals intérieurs (dépense de consommation finale, formation brute de capital), augmentée des exportations et diminuée des importations, soit :

$$\begin{array}{l} \text{PIB} = \text{Dépense de consommation finale} \\ \quad + \text{Formation brute de capital} \\ \quad + \text{Exportations} \\ \quad - \text{Importations} \end{array}$$

## Approche « Revenu »

Le PIB est la somme des revenus primaires engendrés directement par la production : rémunération des salariés, excédent d'exploitation et revenu mixte, impôts sur la production et les importations nets des subventions, soit :

$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{Rémunération des salariés} \\ &+ \text{Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut} \\ &+ \text{Impôts sur la production et les importations} \\ &- \text{Subventions} \end{aligned}$
--

### 1.2.2 L'adaptation opérée pour le calcul des PIB régionaux

Pour des raisons conceptuelles et statistiques, il est impossible d'adopter une démarche similaire pour les PIB régionaux.

Le caractère ouvert des économies régionales rend inatteignable l'approche par la demande. L'ensemble des biens et services entrés et sortis d'un territoire ne peuvent pas être quantifiés par notre système d'information. Cette assertion est cependant fautive pour les Départements d'Outre-Mer qui possèdent une comptabilité régionale propre comme nous le verrons par la suite.

L'approche par les revenus n'est pas non plus opérationnelle au niveau régional. Pour la mettre en œuvre, il faudrait disposer de comptes d'exploitation et de production régionalisés pour l'ensemble des secteurs institutionnels or cette information n'est actuellement disponible que pour les ménages<sup>2</sup>. On notera que certains instituts nationaux pratiquent cette méthode. Le BEA<sup>3</sup> (Bureau of Economic Analysis) américain propose ainsi une méthodologie pour évaluer le PIB par État selon l'approche par les revenus.

L'approche directe par la production pose également un certain nombre de questions de méthode. Même si les établissements ont une réalité au niveau locale, ils n'ont aucune personnalité juridique et ne déposent pas de comptes en propre. On ne peut dès lors déterminer ni l'ensemble de la production d'un établissement ni ses consommations intermédiaires. On pourra au mieux récupérer l'information pour les entreprises dont il fait partie.

Le cheminement emprunté par la comptabilité régionale est donc différent de celui de la comptabilité nationale. Depuis leur création en 1966, les comptes régionaux s'attachent à répartir les agrégats nationaux à partir de clés qui diffèrent notamment selon les branches. La principale difficulté de la comptabilité régionale est de déterminer les indicateurs de localisation des agrégats de la comptabilité nationale.

Pour arriver au résultat souhaité, il faut diviser le travail en deux parties : le travail sur les branches ordinaires et celui sur les branches particulières.

Les branches ordinaires correspondent peu ou prou à l'économie marchande hors agriculture et le secteur financier. Le traitement est le même pour toutes les branches.

Les branches particulières comportent l'agriculture, la finance, le non-marchand ou encore les loyers imputés. Chaque branche est traitée de manière différenciée.

### 1.2.3 Trois méthodes de régionalisation

La comptabilité régionale porte sur les opérations des unités qui sont résidentes d'un territoire régional. En général, les comptes régionaux sont établis en utilisant les méthodes suivantes :

- a) des méthodes ascendantes ;
- b) des méthodes descendantes ;
- c) des méthodes combinant méthodes ascendantes et descendantes.

La méthode ascendante (de bas en haut) d'estimation d'un agrégat régional consiste à collecter des données directement pour les unités résidentes et à établir les estimations régionales par agrégation.

La méthode descendante (de haut en bas) consiste à distribuer un total national entre les régions, sans chercher à distinguer les unités résidentes par région. Le chiffre national est réparti à l'aide d'un indicateur dont la ventilation entre les régions est similaire à celle de la variable à estimer.

Les méthodes ascendantes sont rarement appliquées telles quelles. Des méthodes mixtes peuvent également être employées. Il se peut, par exemple, que les estimations régionales d'une variable ou d'un ensemble agrégé de variables ne puissent être effectuées au moyen de la méthode ascendante qu'au niveau macro régional.

---

2. La méthodologie est disponible à l'adresse suivante : [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=rdb-region-base-2010](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=rdb-region-base-2010)

3. <http://www.bea.gov/regional/pdf/gsp/GDPState.pdf>

# Chapitre 2

## Le traitement des branches ordinaires

En France, l'information sur le système productif se fonde essentiellement sur un niveau « entreprise ». La majorité des informations statistiques disponibles l'est à cet échelon.

La localisation de leur activité est évidente pour les entreprises qui sont mono-établissement. En revanche, pour les entreprises comportant plusieurs établissements, le problème se pose, et encore plus, lorsque les établissements sont implantés dans des régions différentes. Or ce sont ces entreprises multi-établissements qui concentrent le plus la valeur ajoutée.

Les informations recueillies auprès des établissements sont peu nombreuses et concernent principalement les rémunérations et l'emploi.

### 2.1 La solution retenue par la comptabilité régionale

#### 2.1.1 La modélisation sous-jacente

Pour pallier le manque d'informations directes sur les opérations de production des établissements, on fait l'hypothèse que les différentes opérations se localisent au prorata des masses salariales versées dans les établissements.

Même si cette hypothèse apparaît forte, elle se fonde sur une égalité de comptabilité privée :

Valeur ajoutée	=	Frais de personnel
		+ Impôts, taxes et versements assimilés
		+ Excédent Brut d'Exploitation
		- Subventions d'exploitation

Les frais de personnel sont donc une composante importante de la valeur ajoutée d'une entreprise. Cependant cette hypothèse présuppose que le partage entre rémunération du capital et rémunération du facteur travail est le même dans tous les établissements d'une entreprise. Cette assertion est sans doute de moins en moins vraie lorsque la taille de l'entreprise augmente.

#### 2.1.2 Les avantages et les limites

L'avantage principal est que l'information sur les masses salariales est disponible sur quasiment l'ensemble du champ. Avec le dispositif CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) créé en 2003, la statistique publique dispose d'une information localisée et cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain et sur l'ensemble de l'économie à l'exception de l'agriculture, des particuliers employeurs et de la défense nationale.

Cependant ventiler la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale reste imparfait. La part des salaires dans la valeur ajoutée varie d'un secteur à l'autre mais aussi d'une année sur l'autre sans que l'on puisse forcément l'expliquer. Pour les secteurs où le poids de la masse salariale est important, cette répartition semble justifiée par contre là où il est très faible, la conclusion est moins évidente. De même, si un secteur voit le poids de la masse salariale dans la VA fortement diminuer à travers le temps, il faudra considérer un autre mode de répartition de la VA.

## Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute par branche (en %)

	2003	2013
<b>Total des branches (nouvelle nomenclature)</b>	<b>57</b>	<b>58</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	25	33
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	47	52
Cokéfaction et raffinage	59	42
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	60	69
Fabrication de matériels de transport	60	61
Fabrication d'autres produits industriels	65	66
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	37	42
Construction	64	62
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	60	66
Transports et entreposage	72	68
Hébergement et restauration	55	61
Information et communication	50	59
Activités financières et d'assurance	67	58
Activités immobilières	6	6
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	65	68
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	76	75
Autres activités de services	70	75

source : Insee, *comptes nationaux*

## 2.2 La chaîne de traitement

L'ensemble de la chaîne de production se base sur 3 sources :

- Le Fichier Approché des Résultats d'Esane (FARE) qui donne des informations financières pour les entreprises du secteur marchand non agricole.
- Le fichier de Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) qui permet de localiser l'emploi et les salaires dans les établissements.
- Le fichier image du répertoire SIRENE qui permet de récupérer les entreprises absentes de CLAP.

La programmation de la chaîne de production des données a été écrite en langage SAS au sein du macro programme REVA (Régionalisation des Valeurs Ajoutées). Le programme traite les branches ordinaires, les branches particulières, les DOM, la validation et la diffusion des données. Une présentation du programme est faite en annexe.

### 2.2.1 L'intégration des corrections à Esane

Au sein de l'Insee, les Responsables Secteurs-Produits du Département des Synthèses Sectorielles expertisent la source FARE et font un certain nombre de corrections (comptables ou sectorielles) sur certaines entreprises avant l'intégration des données dans les comptes nationaux. Ces corrections sont centralisées au sein du fichier Coresane produit par la section « Comptes des entreprises non financières » au Département des Comptes Nationaux.

La première étape de la chaîne de production est d'intégrer ces corrections au fichier FARE. Il est à noter que les montants avant correction sont conservés pour mémoire dans les tables.

### 2.2.2 Les appariements

La liste des entreprises profilées est fournie par la division Profilage et traitements des grandes unités. Actuellement, seules les 5 « groupes historiques » sont utilisés en mode profilé dans la comptabilité régionale. À terme, si l'information comptable n'est plus éclatée au niveau des unités légales, l'ensemble des entreprises profilées devront être intégrées à la comptabilité régionale ce qui aura un impact non négligeable et redessinera les équilibres entre les régions.

Le premier appariement se fait sur la base CLAP de l'année de compte. Le champ est restreint aux établissements employeurs ou ayant une rémunération brute non nulle. En effet, la ventilation de la VA se faisant au prorata de la masse salariale, les établissements ne versant pas de rémunération ne récupèrent pas de VA.

Pour les entreprises non trouvées dans CLAP, un second appariement est fait avec le fichier image de la base SIRENE. Seuls les établissements actifs sont sélectionnés. Le choix de la base SIRENE semble actuellement une bonne solution, car elle contient des informations sur les effectifs. À moyen terme, les informations statistiques seront ôtées de SIRENE, il faudra donc trouver une nouvelle source d'informations.

Les entreprises non-appariées à la fin du processus sont considérées comme mono-établissement et toute la VA est injectée au siège de l'entreprise.

### 2.2.3 La détermination du caractère multi-régional et/ou multi-établissements de l'entreprise

Une variable est calculée pour déterminer dans quelle catégorie se trouve l'entreprise :

- Mono-établissement (Mono-régionale)
- multi-établissements et Mono-régionale
- multi-établissements et Poly-régionale

Le caractère mono- ou poly-régional n'intervient pas dans les calculs mais donne des indications aux référents emploi des directions régionales de l'Insee lors de la phase de validation des comptes régionaux. Une entreprise passant de mono-régionale à poly-régionale entraînerait dans la majorité des cas une baisse de la VA dans sa région d'origine.

### 2.2.4 Traitements selon le type d'entreprise

#### Les entreprises mono-établissement

Peu de traitements sont à faire sur ce type d'entreprise. La chaîne de production vérifie cependant la cohérence des données entreprise et établissement :

- Correction de l'activité : si l'APE est hors normes on prend l'APET (ape < '0110' ou ape > '9900').
- Correction de la localisation : comme pour l'activité, si le département de l'entreprise est hors normes on prend celui de l'établissement
- Cohérence des départements entreprise et établissement

Les entreprises non-appariées subissent le même traitement.

#### Les entreprises multi-établissements

Pour les entreprises multi-établissements une première série de contrôles est opérée :

- Correction de l'activité entreprise : si elle est hors normes on la met à blanc (ape < '0110' ou ape > '9900')
- Correction de la localisation de l'entreprise
- Cohérence de l'APET

Il reste maintenant à ventiler la VA selon les informations sur les salariés.

1- Pour les entreprises ayant la somme des effectifs établissements ou les salaires et traitements bruts de l'entreprise nuls : toutes les données comptables sont affectées au siège de l'entreprise. On laisse uniquement les données entreprises du siège et on met les données des établissements à « non significatif ».

SINON

2- Si l'entreprise a des établissements dont l'APET est inconnue : on leur affecte l'APE de l'entreprise.

SINON

3- Si l'entreprise est appariée avec le SAE : on a les effectifs et la masse salariale. On contrôle la cohérence entre variables ESANE et somme des variables établissements de l'entreprise, pour les rémunérations uniquement (les effectifs CLAP sont considérés de meilleure qualité que ceux d'ESANE).

- Si la masse salariale est cohérente : ventilation des variables comptables selon la masse salariale.
- Si la masse salariale est aberrante : ventilation selon les effectifs CLAP.

PUIS

4- Si l'entreprise a été appariée avec SIRENE : on dispose uniquement des effectifs, donc ventilation des données comptables selon les effectifs SIRENE.

C'est aussi durant cette phase que le partage entre branche ordinaire et branche particulière est fait pour chaque établissement. L'affectation à l'une ou l'autre catégorie se fait à partir du secteur d'activité et du caractère marchand de l'entreprise. Cette répartition a cependant une limite, car le caractère marchand n'est disponible que pour les entreprises appariées avec CLAP. Pour les entreprises appariées avec SIRENE ou non-appariées, seules les branches purement particulières sont isolées. Les branches purement particulières sont les branches ne mélangeant pas du marchand et du non-marchand. Pour celles qui mélangent, on parle de branches mixtes. Les entreprises appartenant à des branches mixtes sont toutes classées en branche ordinaire.

### 2.2.5 Passage du prix producteur au prix de base

Les données comptables issues des sources entreprises sont calculées au prix producteur c'est-à-dire qu'elles incluent les impôts sur les produits (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques par exemple) mais pas les subventions sur les produits. Or la comptabilité nationale enregistre la production au prix de base, qui correspond aux recettes effectives du producteur :

$$\begin{array}{l} \text{VA prix de base} = \text{VA prix producteur} \\ \quad \quad \quad - \text{Impôts sur les produits} \\ \quad \quad \quad + \text{Subventions sur les produits} \end{array}$$

Le passage au prix de base ne peut pas se faire au niveau de chaque entreprise, car les comptes de résultat des entreprises n'isolent pas les impôts sur les produits des autres impôts sur la production, et les subventions ne sont que partiellement connues.

En revanche, la comptabilité nationale, via les ERE (Équilibres Ressources-Emplois) dispose des opérations sur les impôts et les subventions en niveau A88. On peut donc calculer à ce niveau les VA nationales au prix producteur et en déduire un coefficient de passage prix producteur – prix de base en A88. Celui-ci est ensuite appliqué aux VA des entreprises. Cette méthode quoique imparfaite d'un point de vue comptable parlant permet lors de la phase de validation d'avoir des VA au niveau des entreprises cohérentes avec les VA régionales agrégées.

## Chapitre 3

# Les comptes régionaux des Départements d’Outre-Mer

### 3.1 Les comptes rapides des DOM

Le modèle utilisé pour construire les comptes rapides est un modèle macro-économique, de type keynésien, modèle dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d’une année à partir d’hypothèses d’évolutions de l’offre et de la demande de biens et services. Dans les DOM, ce modèle est construit avec 25 branches et 25 produits.

Le modèle est basé sur le tableau des entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale. En effet, ces relations comptables permettent d’assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération.

En conséquence, le modèle reproduit de façon mécanique la structure comptable déterminée par le passé. La projection du compte se fait selon la méthode de Leontief, fondée sur les interactions entre branches et une méthode keynésienne, fondée sur l’interaction revenu-consommation.

Le modèle intègre peu de relations de comportement des agents et ne peut donc pas être utilisé pour simuler l’impact de changements de ces comportements.

Le modèle retenu est le modèle TABLO<sup>1</sup>.

### 3.2 Les comptes définitifs des DOM

L’existence de statistiques spécifiques, notamment sur le commerce extérieur, permet l’élaboration de comptes régionaux dans les DOM selon les méthodes et concepts du système de comptabilité nationale. Les comptes des DOM sont actuellement en base 2005, à la différence des comptes nationaux qui sont en base 2010. Un travail de passage entre base 2005 et 2010 est effectué par le Département des Comptes Nationaux afin de répondre aux demandes européennes et d’adapter les comptes des DOM aux nouveautés du SEC2010. Dans un avenir proche, la prochaine génération de comptes définitifs des DOM se fera en base 2010, La production de ces comptes régionaux n’est donc pas une régionalisation des comptes nationaux comme dans les régions métropolitaines.

C’est à partir des comptes définitifs que les comptes rapides sont projetés via le modèle TABLO.

### 3.3 Utilisation des comptes des DOM dans la chaîne de production

Les comptes des DOM sont livrés en 10 branches. Afin d’isoler dans les branches mixtes la partie non-marchande de la branche liée aux DOM, il faut désagréger cette information à un niveau plus fin. Pour ce faire, on utilise la masse salariale issue de CLAP. Grâce à cela, on isole la partie non-marchande des branches mixtes pour les DOM. Mayotte ne faisant pas partie du champ de CLAP, on utilise la pondération moyenne des autres DOM pour traiter ce département.

Une fois l’éclatement fait, en A88, on retire la partie DOM et les loyers imputés aux valeurs ajoutées issues de la comptabilité nationale.

On réalise ensuite un calage des VA entreprises sur les niveaux de VA des secteurs marchands non agricoles et non financiers de la comptabilité nationale.

Ce procédé permet d’avoir une information cohérente entre la donnée au niveau de l’entreprise et la donnée au niveau régional.

---

1. [http://www.dial.prd.fr/dial\\_publications/STATECO/pdf/58/58\\_3.pdf](http://www.dial.prd.fr/dial_publications/STATECO/pdf/58/58_3.pdf)

# Chapitre 4

## Le traitement des branches particulières

Toutes les activités qui ne font pas parties du champ ESANE sont appelées branches particulières. Les branches particulières représentent 33% du PIB national.

Il s'agit :

- De l'agriculture (AZ)
- Des activités financières et d'assurance (KZ)
- Des loyers imputés des logements (LI).
- Des activités des ménages en tant qu'employeurs et les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TZ)
- Des branches non marchandes ou partiellement marchandes (administration, santé, éducation, recherche. . .) ; ces unités ne sont pas soumises aux mêmes obligations fiscales que les entreprises marchandes et ne font pas partie du champ ESANE.

Pour toutes ces activités, la méthode décrite plus haut ne peut être appliquée.

### 4.1 Branche Agricole (AZ)

#### 4.1.1 Production animale et végétale (AZ1)

Chaque année le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt produit un compte de la production animale et végétale à un niveau départemental. La répartition de la production du compte nous sert à ventiler la valeur ajoutée de la branche AZ01.

Production de la branche agriculture hors subventions, y compris production des activités secondaires des exploitations en 2013 (en millions d'euros)

Région	Montant
Île-de-France	1 181
Champagne-Ardenne	5 389
Haute-Normandie	2 002
Centre-Val de Loire	4 146
Basse-Normandie	3 179
Bourgogne	3 591
Nord-Pas-De-Calais	3 049
Lorraine	1 917
Alsace	1 277
Franche-Comte	1 242
Pays De La Loire	7 355
Bretagne	8 770
Poitou-Charentes	4 038
Aquitaine	5 058
Midi-Pyrénées	3 955
Limousin	1 160
Rhône-Alpes	3 732
Auvergne	2 167
Languedoc-Roussillon	2 813
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 771
Corse	231
DOM	832
<b>France y compris DOM</b>	<b>73 259</b>

source : *Comptes de l'agriculture, Service de la statistique et de la prospective*

Les données sont accessibles sur le site « Données en ligne - Disar<sup>1</sup> (Diffusion Interactive des Statistiques Agricoles de Référence) »

Dans un second temps, la valeur ajoutée régionale du compte de l'agriculture est récupérée de la même manière. En effet, la production est disponible au niveau départemental mais pas les consommations intermédiaires. Pour répartir la valeur ajoutée du compte de l'agriculture, on se sert de la production au niveau départemental. On fait l'hypothèse que les consommations intermédiaires sont uniformes au sein du territoire régional ce qui n'est pas forcément vrai.

Cette répartition des valeurs ajoutées au niveau départemental nous servira comme clé pour la ventilation de la VA de la branche AZ01.

#### 4.1.2 Sylviculture (AZ2)

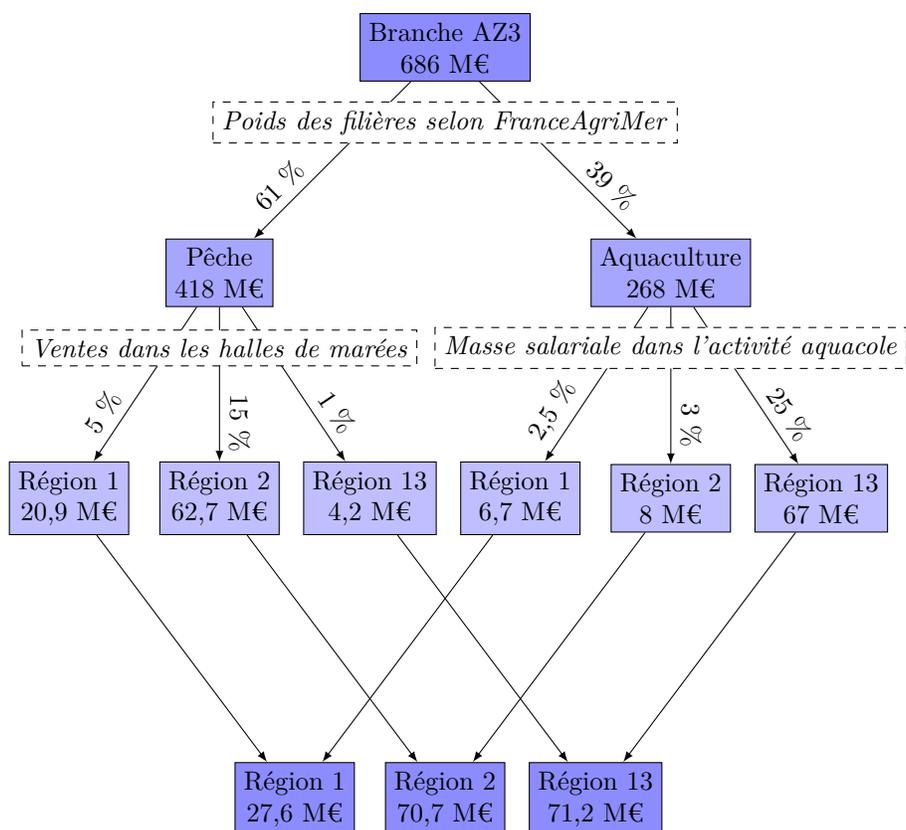
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt réalise chaque année une enquête sur la récolte de bois par essence et/ou type de produits selon la région de récolte, l'information est disponible au niveau départemental. Le tonnage total (en m<sup>3</sup>) nous sert de proxy pour ventiler la branche AZ02.

#### 4.1.3 Pêche et Aquaculture (AZ3)

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, fournit chaque année les ventes annuelles déclarées en halles à marée par les navires français. L'information est localisée à la commune ce qui permet de reconstruire des chiffres au niveau départemental. Cependant, les informations disponibles ne concernent que la partie pêche de la branche. Pour appréhender l'aquaculture, les masses salariales de la filière aquacole issue de CLAP servent de proxy. Afin, de faire la distinction au sein de la branche entre la pêche et l'aquaculture, FranceAgriMer publie annuellement un rapport qui donne leur poids respectif; c'est ce poids qui sert de clé de répartition.

1. <https://stats.agriculture.gouv.fr/disar/>

## Schéma récapitulatif



## 4.2 Branche des loyers imputés (LI)

Il s'agit des loyers « fictifs » que les propriétaires occupant leur logement se verseraient à eux même s'ils étaient locataires du logement. En comptabilité nationale, l'usage d'un logement est considéré comme un service dont le producteur est le propriétaire du logement et le consommateur l'occupant. Lorsque le service de logement est produit par un bailleur, la valeur du service est mesurée par le loyer versé par le locataire. Dans le cas d'un propriétaire occupant, on considère qu'il produit, à l'instar d'un bailleur, un service de logement mais pour son propre compte. Ce service est alors évalué en imputant un loyer, correspondant au loyer qu'il verserait pour un logement identique dans le parc privé. En base 2010, la valeur des loyers (réels ou imputés) est révisée de 0,6 Md€ à la hausse en 2010 et s'établit à 215,6 Md€.

Les fichiers de la taxe d'habitation distinguent les logements occupés par leurs propriétaires des autres logements (loués ou mis à disposition gratuite). La valeur locative de ces logements par département sert de clé de répartition. Ces données sont obtenues au près du pôle revenus fiscaux de la DR de Bretagne.

## 4.3 Branche des activités financières et d'assurance (KZ)

KZ n'appartient pas au champ d'ESANE. Les rémunérations brutes issues de CLAP servent de clé de répartition entre les régions ou les départements. La localisation de ces activités dans CLAP pose des problèmes. C'est pourquoi, cette branche a souvent des évolutions erratiques d'une année sur l'autre. De plus, la méthode de régionalisation surestime sûrement la VA en attribuant une grande fraction de celle-ci aux sièges.

## 4.4 Branches non-marchandes

En dehors de la branche OZ (administration publique), les autres branches qui ne sont pas complètement dans le champ de Esane ont une partie marchande et une partie non marchande. Il s'agit des branches :

- Recherche-développement scientifique
- Enseignement
- Activités pour la santé humaine
- Hébergement médico-social et social
- Action sociale sans hébergement

- Activités créatives, artistiques et de spectacle
- Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- Activités sportives, récréatives et de loisirs
- Activités des organisations associatives

La partie marchande de ces branches est traitée avec les branches ordinaires. Pour la partie non marchande, les rémunérations brutes issues de CLAP servent de clé de répartition.

La branche OZ est aussi répartie avec les rémunérations issues de CLAP. Il est à noter que CLAP exclut de son champ la Défense nationale. Faute d'information sur ce secteur, on fait l'hypothèse que la valeur ajoutée de la défense nationale se répartit entre les régions comme l'ensemble de la valeur ajoutée de l'administration publique (ce qui n'est certainement pas le cas).

## 4.5 Branche des ménages employeurs

Les particuliers employeurs ne sont pas intégrés dans le dispositif CLAP. La seule source d'information les concernant est Estel. On utilise donc comme clé de répartition les salariés des particuliers employeurs issus d'Estel. La répartition se fait donc uniquement sur le champ des salariés.

## Chapitre 5

# Élaboration des valeurs ajoutées régionales

L'ensemble des informations est disponible pour les branches ordinaires et les branches particulières. Il ne reste à réunir les deux et à intégrer la partie hors territoire.

### 5.1 Calcul du hors-territoire

Les données sont fournies par la section observation territoriale des populations, des revenus et des conditions de vie de la DSRLU. Les branches qui concernent le hors-territoire sont exclusivement non-marchandes. La valeur ajoutée qui est associée au hors-territoire représente donc les salaires bruts versés augmentés des cotisations sociales.

Exemple du tableau fournit pour l'année 2013 :

		Budget civil			Budget militaire			Budget Total			Total général
		COM	UE	RDM	COM	UE	RDM	COM	UE	RDM	
D11	D111	839	12	840	34	1	31	873	13	871	1 757
	D112	3	0	5	2	0	6	5	0	11	16
	<b>Total D11</b>	842	12	845	36	1	37	878	13	<b>882</b>	<b>1 773</b>
D121		116	3	60	7	0	2	123	3	<b>62</b>	<b>188</b>
D623		23	0	71	0	0	4	23	0	75	<b>98</b>
<b>Total général</b>		<b>982</b>	<b>15</b>	<b>976</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>1 025</b>	<b>15</b>	<b>1 019</b>	<b>2 059</b>

source : Insee, Comptes nationaux base 2010

COM : Collectivités d'Outre-Mer

UE : Union Européenne

RDM : Reste Du Monde

Seules les lignes correspondant au reste du monde et aux agrégats D11 (salaires bruts) et D121 (cotisations sociales) sont à considérer. Ainsi, dans le secteur OQ, le hors territoire représente 944 millions d'euros en 2013.

### 5.2 Calcul des valeurs ajoutées régionales

Une fois le hors-territoire intégré, les valeurs ajoutées sont calculées au niveau départemental en A38. Elles font ensuite l'objet d'un recalage sur les totaux de la comptabilité nationale.

## Valeurs ajoutées par région en 2013

Région	Valeur ajoutée (milliers d'euros)
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	133 055
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	141 838
Auvergne-Rhône-Alpes	216 267
Bourgogne-Franche-Comté	64 429
Bretagne	78 005
Centre-Val de Loire	61 800
Corse	7 692
Île-de-France	576 286
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	136 787
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	135 407
Normandie	80 462
Pays de la Loire	94 449
Provence-Alpes-Côte d'Azur	136 503
<b>Province</b>	<b>1 286 693</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 862 979</b>
Guadeloupe	7 304
Martinique	7 760
Guyane	3 700
Réunion	15 674
Mayotte	1 738
<b>Dom</b>	<b>36 175</b>
Hors territoire	944
<b>France entière</b>	<b>1 900 098</b>

source : Insee, Comptes régionaux base 2010

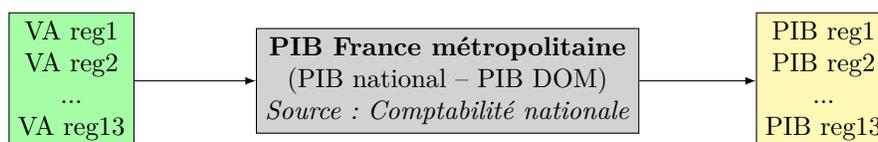
## Chapitre 6

# Élaboration des PIB régionaux

### 6.1 En valeur

On applique au PIB France métropolitaine (PIB national duquel on déduit les PIB des DOM) le poids des VA régionales dans la VA totale.

Cela revient à faire l'hypothèse que le poids des taxes et des subventions sont identiques d'une région à l'autre. (PIB = Somme des valeurs ajoutées + Impôts sur les produits – Subventions sur les produits).



#### PIB en valeur par région en 2013

Région	PIB en valeur (milliers d'euros)
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	148 287
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	158 075
Auvergne-Rhône-Alpes	241 025
Bourgogne-Franche-Comté	71 805
Bretagne	86 934
Centre-Val de Loire	68 874
Corse	8 573
Île-de-France	642 258
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	152 446
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	150 908
Normandie	89 673
Pays de la Loire	105 261
Provence-Alpes-Côte d'Azur	152 130
<b>Province</b>	<b>1 433 991</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 076 249</b>
Guadeloupe	8 140
Martinique	8 649
Guyane	4 123
Réunion	17 468
Mayotte	1 937
<b>Dom</b>	<b>40 317</b>
<b>France entière</b>	<b>2 116 565</b>

source : Insee, Comptes régionaux base 2010

### 6.2 En volume

Des produits intérieurs bruts régionaux « en volume » (i.e. « en volume » chaînés de la base 2010) :

Les PIB régionaux « en volume » sont estimés à partir du PIB national « en volume » à l'aide de la structure des valeurs ajoutées régionales « en volume ». Ces dernières résultent de l'agrégation des valeurs ajoutées régionales « en volume » par branche. Chacune d'entre elles est obtenue en rapportant la valeur ajoutée régionale par branche à prix courants à l'indice de prix national par branche, ce qui équivaut à appliquer la structure des valeurs ajoutées en valeur à la valeur ajoutée en volume de la branche.

Les PIB en volume doivent être utilisés avec prudence, car ils ne découlent pas du calcul d'un indice de prix régional :

Faute de sources disponibles, les prix sont supposés évoluer de manière identique sur tout le territoire. C'est bien le cas dans le cadre d'un marché unique où les conditions locales ont une faible influence. Mais en pratique, cette hypothèse peut ne pas être vérifiée pour certaines branches (par exemple, les prix de l'immobilier n'évoluent pas au même rythme dans toutes les régions) ou pour certains territoires spécifiques (en particulier les Dom) :

L'indice de prix national d'une branche dépend de la composition de cette branche en sous branches. Or l'importance relative des sous-branches diffère selon les régions. Les indices de branche nationaux ne sont donc que des approximations des indices régionaux qui seraient calculés si la répartition régionale des biens à un niveau plus fin était disponible.

### PIB en volume par région en 2013

Région	PIB en volume (milliers d'euros)
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	144 126
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	153 640
Auvergne-Rhône-Alpes	234 263
Bourgogne-Franche-Comté	69 790
Bretagne	84 495
Centre-Val de Loire	66 942
Corse	8 322
Île-de-France	624 237
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	148 168
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	146 674
Normandie	87 157
Pays de la Loire	102 307
Provence-Alpes-Côte d'Azur	147 861
<b>Province</b>	<b>1 393 756</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 017 993</b>
Guadeloupe	7 911
Martinique	8 406
Guyane	4 008
Réunion	16 978
Mayotte	1 882
<b>Dom</b>	<b>39 185</b>
<b>France entière</b>	<b>2 057 178</b>

source : Insee, Comptes régionaux base 2010

## Chapitre 7

# Mise à disposition et diffusion des résultats

La chaîne de production comprend un module de diffusion des données.

### 7.1 Eurostat

Chaque année avant la fin du mois de décembre, 3 tableaux sont envoyés à Eurostat :

- T1001 : valeurs ajoutées, évolution de la valeur ajoutée en volume, emploi total, population moyenne en Nuts 1 et 2.
- T1002 : salaires versés, emploi total en heures travaillées, emploi salarié en heures travaillées et formation brute de capitale fixe le tout décliné par secteur d'activités en Nuts 1 et 2.
- T1200 : valeurs ajoutées, emploi total, emploi salarié le tout décliné par secteur d'activités, la population en Nuts 1, 2 et 3.

Pour Eurostat, le territoire de Saint-Martin fait partie des régions ultrapériphériques. Tous les chiffres sont donc calculés sur la Guadeloupe y compris Saint-Martin.

### 7.2 Insee.fr

Sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)<sup>1</sup> deux fichiers sont créés :

- Un fichier contenant les valeurs ajoutées régionales en A17 depuis 1990 (un onglet par année).
- Un fichier contenant le PIB en valeur, le PIB par habitant, le PIB par emploi et le PIB en volume depuis 1990.

De plus pour alimenter les Tableaux de Comparaisons Régionales Et Départementales, un fichier est livré à la Banque de Données Macro-économiques<sup>2</sup> pour rajouter les nouvelles données.

---

1. [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=pib-va-reg-base-2010](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=pib-va-reg-base-2010)

2. <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/index>

## **.1 Définitions**

### **.1.1 L'unité légale**

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être : - une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ; - une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans SIRENE

### **.1.2 L'établissement**

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

### **.1.3 L'entreprise**

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

### **.1.4 Le groupe**

Un groupe de sociétés est une entité économique formée par un ensemble de sociétés qui sont soit des sociétés contrôlées par une même société, soit cette société contrôlante. Contrôler une société, c'est avoir le pouvoir de nommer la majorité des dirigeants. Le contrôle d'une société A par une société B peut être direct (la société B est directement détentrice de la majorité des droits de vote au conseil d'administration de A) ou indirect (B a le contrôle de sociétés intermédiaires C, voire D, E, etc. à qui elle peut demander de voter d'une même façon au conseil d'administration de A, obtenant ainsi la majorité des droits).

La définition statistique française actuellement en vigueur retient comme critère de contrôle pour définir les contours des groupes la majorité absolue des droits de vote. On définit : - le contour restreint ou « noyau dur » du groupe comme l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par une société mère, tête de groupe ; la société mère n'est détenue majoritairement, ni directement ni indirectement, par aucune autre société. Dans cette définition, les groupes forment des ensembles disjoints deux à deux ; - le contour élargi d'un groupe comme l'ensemble des sociétés dont le groupe détient des participations, quel que soit le taux de détention ; de ce fait les contours élargis des différents groupes ne forment pas une partition et une société peut appartenir au contour élargi de plusieurs groupes.

### **.1.5 Entreprise profilée / Entreprise issue d'un profilage**

Une entreprise profilée est une unité d'observation statistique appartenant à un groupe de sociétés, résultant du profilage du groupe. Elle est en général constituée par la réunion de plusieurs unités légales, et peut être confondue avec le groupe lui-même.

### **.1.6 Profilage d'un groupe de sociétés**

Profilier un groupe de sociétés consiste à définir la structure d'observation statistique du groupe qui paraît la mieux appropriée pour une observation de l'activité économique qui se situe dans la sphère « réelle ». Il s'agit de définir des unités statistiques intermédiaires, éventuellement différentes du groupe, qui peuvent être les « divisions opérationnelles » du groupe, ou des sous-groupes, ou des découpages ad hoc définis alors en collaboration avec le groupe lui-même. Cette opération, appelée « profilage » (terme traduit de l'anglais « profiling »), se justifie dans le cas de grands groupes présents dans plusieurs domaines d'activité. Les unités ainsi définies, restreintes au territoire économique français dans le cas d'un groupe multinational, seront appelées entreprises issues du profilage ou par abus de langage « entreprises profilées », et constituent des entreprises.

Les opérations de profilage des groupes français s'étaleront sur plusieurs années. Les grands groupes seront profilés en étroite coopération avec les groupes eux-mêmes. En règle générale, la structure d'observation définie correspondra aux grands métiers du groupe qui définiront alors autant d'unités statistiques. Celles-ci réuniront

généralement plusieurs sociétés du groupe. Les quelques expériences déjà conduites indiquent que ces unités peuvent réunir de une à quelques centaines de sociétés.

Un petit groupe sera considéré comme définissant une seule entreprise.

### **.1.7 Le référent emploi**

Il est l'utilisateur référent des données sur l'emploi au sein d'une direction régionale de l'Insee. Les estimations trimestrielles d'emploi, les taux de chômage localisés, les estimations annuelles d'emploi et les données CLAP sont soumises à son expertise. Le travail réalisé par le référent emploi consiste à porter un regard de vraisemblance sur les données soumises. Il doit pouvoir détecter rapidement des évolutions curieuses ou aberrantes, à contre-courant des autres éléments d'analyse dont il dispose par ailleurs. En outre, il assure une veille sur la connaissance locale de l'emploi et participe à l'exploitation des données à des fins d'études et de diffusion.

## **.2 Sources**

### **.2.1 Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises / ESANE**

Le dispositif ESANE permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace les deux dispositifs antérieurs qui fonctionnaient en parallèle ; les EAE (enquêtes annuelles d'entreprises) et Suse (Système Unifié de Statistiques d'Entreprises). Depuis 2008 ce nouveau dispositif produit des « agrégats composites » calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse de données fiscales et des données d'enquête. Il permet également un allègement conséquent de la charge de réponse (réduction de moitié du questionnaire) pour les entreprises interrogées. Il diminue les délais de production afin de diffuser les résultats plus rapidement.

### **.2.2 Fichier Approché des Résultats Esane / FARE**

Le fichier FARE est le fichier des données individuelles comptables, il est un des 2 éléments fondamentaux (sources administratives) du dispositif ESANE.

### **.2.3 Connaissance locale de l'appareil productif / Clap**

Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.